



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

0002

N°/CHPH/DG/kam

COMMUNIQUE

AGREMENT DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES EN QUALITÉ D'ACHETEUR DES PRODUITS DE L'HEVEA ET DU PALMIER A HUILE

Le Conseil Hévéa Palmier à Huile porte à la connaissance des Sociétés Coopératives qui collectent et vendent la production de leurs membres, qu'en plus des documents énumérés dans le **Communiqué n° 0001/CHPH/DG/naj du 09 janvier 2023** relatif à l'agrément d'acheteur des filières Hévéa et Palmier à Huile, paru le 10 janvier 2023 sur le site du Conseil, elles doivent fournir les documents ci-dessous :

- les Procès-verbaux des trois (03) dernières Assemblées Générales (2019, 2020 et 2021) ;
- la délégation de pouvoirs.

Fait à Abidjan, le 23 janvier 2022

